



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
08 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre d'exprimés : 27
Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)
Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD
Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND
Fabrice MORICHON à Daniel POMERET
Céline BABUS à Carine RANSEAU
Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

I- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.
Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Procès-Verbal du 04 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

III- CONSEIL COMMUNAL D'ENFANTS

Le Conseil Municipal d'Enfant a été convié pour présenter les projets qu'ils souhaitent voir

aboutir, afin d'obtenir la validation du Conseil Municipal et les moyens budgétaires nécessaires.

Nina DECKER, vice-présidente de la commission environnement/citoyenneté, présente le projet d'un voyage à Paris, avec visite de sites emblématiques (Assemblée Nationale, Conciergerie...) pour une somme de 2100€. Ce projet concerne tous les élèves du CCE.

Le CCE a également conçu une affiche relative à l'obligation composter les déchets et sollicité à cette fin 300€ pour leur édition.

Enfin, une matinée environnement étant programmée le 01 juin, la vice-présidente de la commission environnement/citoyenneté sollicite 250€ pour l'impression des affiches.

Augustin FIATTE, vice-président de la commission sport/animation, présente le projet de rénovation du parc de la Roseraie, qui comprend le remplacement des jeux existants et l'installation de nouveaux jeux. La somme de 13 000€ est nécessaire, notamment pour l'installation d'un jeu à l'intention des 6-14 ans.

Une soirée « cinéma plein air » sera organisée le 07 juin, requérant la somme de 2700€ pour la projection et 300€ pour la réalisation des affiches. Cette soirée, à l'entrée payante, se tiendra à l'espace Bertrand.

Le Conseil municipal approuve ces projets proposés par le CCE à l'unanimité. M. le Maire félicite les jeunes du CCE qui ont travaillé sur les projets et remercie leurs parents de leur permettre de tenir ce rôle.

IV- INFORMATIONS DU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L2122-22 du CGCT)

Période concernée : 01-31 mars 2024

- a) Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants

Fournisseur	Libellé	Montant HT	Montant TT
AMIPEQ	REDACTION DOCUMENT UNIQUE + RPS + ANNEXE COVID 19	6 900,00	8 280,00
PARCS ET SPORTS	Location annuelle robot de tonte - stade d'honneur 2024	6 455,00	7 746,00
ATELIER DES CHENES	fabrication et pose d'un plancher antidérapant au Château des T	5 549,17	6 104,09
COMPAGNIE DE DANSE PYRAMID	SOUS LE POIDS DES PLUMES SPECTACLES 29 03 2024	4 800,00	4 800,00
ACS PRODUCTION	préau MIAMI CLUB 7x7ml	16 030,00	19 236,00
L ABRI CHANTIER INSERTION	TRAVAUX D ENTRETIEN AVRIL A SEPTEMBRE	4 010,16	4 010,16
DECALOG	AUTOMATE DE PRET	9 190,00	11 028,00
BRIGADES NATURE LES BRIGADES VERTES RIE	INTERVENTION BRIGADES NATURE 2024	5 400,00	5 400,00
SOBECA	MASSIFS ET POSE DE CANDELABRES PARKING JEAN LAVAL	7 843,49	9 412,19
UGAP DIRECTION INTERREGIONALE CE	ECLAIRAGE PHOTOVOLTAIQUE PARKING JEAN LAVAL	10 075,72	12 090,86
JD URBANISME	ACCOMPAGNEMENT MODIFICATION PLU	5 100,00	6 120,00
CEC SONORISATION	1 Contrôleur amplifié 4x1000W sous 4 ohms LA4X L'acoustics	6 900,00	8 280,00
INVICTA SHOP	POELE A GRANULES MAISON SAINT CRI	4 695,42	5 634,50
THIVENT SAS	Reprise accès bâtiment voie 38	10 310,50	12 372,60
SAS MD2C SOLS DISTRIBUTION	Travaux médiathèque- sol	31 669,07	38 002,88
SARL LAGEM	GRADIN MEDIATHEQUE	14 774,64	17 729,57

Le Conseil municipal est également informé qu'à l'issue de la procédure de consultation pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration et extension de

l'école maternelle Paul Cézanne, le maître d'ouvrage a désigné le lauréat. Des visuels du projet, à l'état d'esquisse, sont présentés à l'assemblée délibérante.

- b) Commande de travaux SYDER - sans objet
- c) Conclusion et révision du louage de choses n'excédant pas 12 ans
 - Convention précaire à partir du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 1 an ; Loyer 550€/mois électricité comprise ; Surface 110m² ; Lieu : avenue Jean Vacher.
- d) Délivrance et reprise des concessions

État des attributions, renouvellements des concessions en mars 2024					
	Nouvelle attribution	Renouvellement	Durée/ type d'emplacement (columbarium ou concession)	Tarifs	Total
		1	15 ans, concession de 2m2	200,00 €	200,00 €
Total	0	1			200,00 €

- e) Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre - sans objet
- f) Demande de subventions à tout organisme financeur - sans objet

V- DELIBERATIONS

A- CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

a. 021/2024 - Modification du règlement intérieur de la Médiathèque Albert Gardoni (Liliane BLAISE)

Le réaménagement de la Médiathèque Albert Gardoni prévu cette année est l'occasion de remettre à jour également son règlement intérieur.

Les principaux points d'évolutions proposés sont :

- L'augmentation du nombre de supports et la simplification des règles de prêts : 15 documents par carte tous supports confondus et dans la limite de 5 revues.
- Le prêt illimité pour la période des vacances d'été (sans prolongation possible)
- Les règles d'utilisation du futur espace « atelier », salle Pascale Ruez

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les modifications apportées au règlement intérieur de la Médiathèque Albert Gardoni et dit que ces modifications prendront effet à la réouverture en septembre 2024.

b. 022/2024 Fonctionnement de la Médiathèque Albert Gardoni pendant la période de travaux (Liliane BLAISE)

Durant la période de fermeture du site pour travaux, la Médiathèque Albert Gardoni connaîtra un fonctionnement dérogatoire. Le conseil est sollicité pour approuver les adaptations suivantes :

- Toutes les adhésions en cours de validité au 01 avril 2024 sont prorogées de 6 mois
- Les prêts proposés lors des permanences à l'école Paul Cézanne seront limités à 4 albums et 2 revues par carte enfant, il n'y a pas de prêt possible pour les adultes.

Madame BLAISE souligne la volonté des élus de maintenir un service public minimum pour que les enfants ne soient pas pénalisés pendant la période de travaux (notamment pendant les vacances scolaires).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le fonctionnement dérogatoire tel qu'il est présenté pendant la période de fermeture pour travaux

B- URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – VOIRIE - CIMETIERE

a. 023/2024 Fixation droit de voirie pour un chantier prévisionnel de 2 ans (dérogation à la délibération 130/2023) (Jean Luc LAFOND)

La commune a été sollicitée pour une occupation du domaine public routier estimée à deux ans, le temps de réalisation des travaux de construction de bâtiments d'habitation 43 Route de Lyon. En raison du caractère exceptionnel de ce chantier, le conseil municipal est sollicité pour déterminer un tarif d'occupation du domaine public routier dérogatoire à la délibération 130/2023 adoptée par le conseil municipal.

En effet, le montant applicable est de 5€ par m² par jour. Le Conseil municipal est sollicité pour appliquer ce tarif déterminé par délibération, mais de le plafonner à 250€ par jour d'occupation effective.

Il est à noter que ce chantier est soumis à plusieurs contraintes, au-delà de la seule emprise, significative, sur la voie. Il nécessite également l'accord du Département car il s'agit d'une voie à grande circulation. Par ailleurs, le stationnement sera nécessairement supprimé au droit du chantier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tarif dérogatoire proposé (plafonnement à 250€ par jour), applicable spécifiquement à ce chantier envisagé 43 route de Lyon, en raison de son caractère exceptionnel et des sujétions applicables.

b. 024/2024 Fixation d'un tarif pour la contribution des familles au coût des plaques apposées sur les totems du jardin du souvenir (Pascale ANTHOINE)

Il est rappelé que le cimetière communal dispose d'un jardin du souvenir, qui permet aux familles la dispersion des cendres de leurs défunts. A la suite de cette dispersion, les familles qui le souhaitent ont la possibilité de faire apposer une plaque nominative gravée sur les totems installés. Le Conseil municipal est sollicité pour définir un tarif de participation au coût de ces plaques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la contribution des familles au coût des plaques

fournies par la commune, à 50€ TTC par plaque.

C- FINANCES

a. 025/2024 Approbation de projets faisant l'objet de demande de financements

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental du Rhône a fait le choix de renforcer son partenariat avec les communes en 2024 pour aider les collectivités dans leurs projets d'investissements, notamment aux travers des dispositifs d'aide « appel à projet » et « amendes de police ». Le conseil municipal est sollicité pour se prononcer sur les dossiers à déposer pour les demandes de subvention :

i. Restructuration Médiathèque Albert Gardoni

Coût prévisionnel (H.T) : 250 000 €

Montant de la subvention sollicitée : Montant variable avec comme limite 80% du montant total du projet

ii. Aires de jeux et de loisirs (parc Messimieux, Schumann, La Roseaie)

Coût prévisionnel (H.T) : 58 300 €

Montant de la subvention sollicitée : Montant variable avec comme limite 80% du montant total du projet

iii. Rénovation énergétique et déploiement d'énergies durables (passage d'éclairage en LED salles Trouillet, Marvingt, Ansolia, et installation de photovoltaïque parking Laval)

Coût prévisionnel (H.T) : 64 000 €

Montant de la subvention sollicitée : Montant variable avec comme limite 80% du montant total du projet

iv. Aménagements de sécurisation (amendes de police)

Détail des différents aménagements prévus :

Aménagement piétons – Rue Saint Jean : 118 € HT /

Aménagement piétons -Rue du Four Banal : 5 574€ HT

Aménagement piétons – Chemin Boussardi : 2 074€ HT

Aménagement piétons – Rue de la Scierie : 3 824€ HT

Aménagement piétons – Avenue de Lossburg : 9 074€ HT

Signalisation renforcée, protection piétons – Avenue de la Libération : 3 886 € HT

Aménagement limitation vitesse- Route des Crêtes : 39 004€ HT

Total pour 2024 : 63 554 € HT prévisionnel

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces projets et, conformément à la délibération du 25 mai 2020, dit que le Maire sollicitera les financeurs pour ces projets.

b. 026/2024 Reprise du résultat 2023 par anticipation (Daniel POMERET)

Les résultats provisoires du CA 2023 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	6 331 745,78	5 018 930,84
Recettes	7 047 730,28	4 470 940,76
excédent de clôture année N	715 984,50	- 547 990,08
excédent ou déficit-reporté N-1 pour rappel	3 073 523,54	1 458 631,11
Résultat cumulé de l'exercice (excédent inclus dans RF)	3 789 508,04	910 641,03

Il est à noter que grâce aux efforts de tous, et aux changements de modes de gestion de nos installations, il a été possible de limiter en 2023 le coût de l'énergie à 800 000€ (pour 1 080 000€ d'inscrit en prévision). Pour mémoire, notre consommation s'élevait habituellement à 360 000€ annuels.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation de résultats provisoire suivante sur le budget 2024 :

Affectation de l'excédent de fonctionnement 3 789 508.04€ :

- 1068 (RI) : 1 500 000.00 €
- 002 (RF) : 2 289 508.04 €

Affectation de l'excédent d'investissement 910 641.03€ :

- 001 (RI) : 910 641.03 €

c. 027/2024 Information sur les indemnités 2023 perçues par les élus dans le cadre de leurs mandats communaux (Daniel POMERET)

Conformément à l'article L2123-24-1-1 du CGCT, l'information est donnée à l'assemblée délibérante des indemnités perçues en 2023 par les élus dans le cadre de leurs mandats communaux (directs et indirects).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation des indemnités perçues en 2023 par les élus dans le cadre de leurs mandats communaux.

d. 028/2024 Mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissements (Daniel POMERET)

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) est un outil de pilotage pluriannuel des investissements qui permet de lancer les études nécessaires pour préparer les gros chantiers.

Le PPI est également une feuille de route identifiant des priorités politiques pluriannuelles, contenant des projets qui seront ajustés annuellement dans le cadre des budgets annuels.

La méthode appliquée a été de recenser les projets d'équipements structurants, les projets contribuant au cadre de vie, tant en matière d'espaces naturels et environnementaux, qu'en matière de sécurisation de l'espace public, et les projets de services aux citoyens.

La volonté exprimée dans ce PPI est de continuer sur la même trajectoire que ces dernières années, en se limitant à un budget raisonné, et en priorisant les actions.

Comme toujours, il y a les actions « socles » qui doivent être réalisées et les « complémentaires » qui le seront en fonction des opportunités et des moyens.

Rappel des investissements du précédent PPI (2023-2026) repris dans le nouveau PP actualisé « PPI 2024 – 2026 » :

I - Salle des fêtes

1 - Objet de l'opération : La Commune a souhaité se doter d'une salle des fêtes adaptée à des manifestations telles que : repas dansant d'associations – mariages – fêtes privées etc.

2 - Objectif poursuivi : C'est un équipement entre Ansolia et le foyer rural, adapté à une demande forte actuellement.

Cette salle est d'une contenance de 250 à 300 personnes, et permet la musique amplifiée dans le respect des normes. Son implantation est sur un terrain acquis en 2023 près de la caserne des pompiers, à proximité de la nouvelle crèche de Anse.

Il a été prévu également un parking suffisamment dimensionné.

3 - Durée de l'opération : Cette opération s'est terminée sur 2023, les derniers règlements interviendront sur 2024.

II - Local police municipale – Salle des mariages et du conseil municipal

1 - Objet de l'opération : La Commune s'est engagée dans une opération de VEFA pour acquérir 600m² de locaux à proximité de la mairie, pour y implanter à la fois les bureaux de la police municipale, et y créer une salle des mariages et de conseil municipal et conserver une réserve foncière complémentaire

2- Objectif poursuivi : Les objectifs sont multiples :

Supprimer la friche industrielle à l'arrière de la mairie pour y implanter un immeuble neuf.

Offrir à la police municipale des locaux adaptés et dimensionnés en fonction de l'évolution de la Commune.

Réaliser une salle de conseil et de mariages de plain-pied, accessible et suffisamment grande.

3 - Durée de l'opération : Cette opération s'est terminée sur 2023.

III – Travaux dans le cadre de la transition énergétique sur les bâtiments communaux

1 - Objet de l'opération : Poursuivre la démarche engagée d'améliorer les bâtiments et installations municipales en matière de consommation énergétique

2 - Objectif poursuivi : S'inscrire dans une démarche volontariste liée à la transition énergétique par un plan pluriannuel d'investissement

3 - Durée de l'opération : Les travaux ont débuté en 2021 et se poursuivent régulièrement chaque année

IV – Restructuration – extension de l'école Paul Cézanne

1 - Objet de l'opération : La Commune souhaite profiter de la restructuration partielle nécessaire de l'école maternelle Paul Cézanne, pour l'agrandir et ainsi anticiper les besoins futurs par une offre scolaire.

2 - Objectif poursuivi : Les premières études ont mis en avant la complexité de travailler et la durée excessive nécessaire pour réaliser les travaux en site occupé. La commune a donc fait le choix de procéder à l'acquisition de modulaires pour recréer intégralement l'école maternelle Cézanne sur le parking Ansolia. L'ouverture a été effective fin 2023.

Le projet comprend la restructuration, notamment en matière énergétique, de la partie ancienne, de même que la création d'au moins 2 classes supplémentaires, afin d'anticiper les besoins futurs.

3 - Durée de l'opération : Les études sont prévues sur 2024, les travaux sur 2024, 2025 et 2026 pour une durée approximative de 48 mois.

V Restructuration restaurant scolaire de l'école Paul Cézanne

1 - Objet de l'opération : La Commune souhaite profiter de la restructuration partielle nécessaire de l'école maternelle Paul Cézanne, pour restructurer le restaurant scolaire Paul Cézanne et l'adapter aux besoins de fonctionnement actuels et futurs de l'école.

2 - Objectif poursuivi : En raison de l'augmentation des effectifs fréquentant le service de restauration scolaire, il convient de redimensionner l'espace, tout en le rendant plus performant d'un point de vue énergétique et phonique.

3 - Durée de l'opération : Les études sont prévues sur 2024, les travaux sur 2024 et 2025.

VI – Extension de la Gendarmerie

Par courrier de Monsieur le Ministre, l'accord pour lancer les procédures d'agrandissement de la Brigade de Gendarmerie a été acté.

1 - Objet de l'opération : La Commune a donné son accord pour porter l'investissement correspondant à l'agrandissement de la gendarmerie (locaux d'habitation et bureaux)

2 - Objectif poursuivi : Ce sera une opération à mener en site occupé, avec pour objectif d'offrir aux forces de gendarmerie des conditions de travail améliorées et un potentiel de développement

3 - Durée de l'opération : Les études sont prévues sur 2024, les travaux sur 2025 et 2026 pour une durée approximative de 15 mois.

VII – Local socio-culturel : retrait de l'opération

Coûts estimatifs et Financements attendus

<u>Coûts</u>	Reste sur opérations	2024	2025	2026
Salle des colonnes	300 k€	300 k€		
Transition énergétique	300 k€	100 k€	100 k€	100 k€
Ecole Paul Cézanne	4 845 k€	1 780 k€	1 845 k€	1 220 k€
Restaurant scolaire	2 100 k€	1 100 k€	1 000 k€	
Extension gendarmerie	1 800 k€	200 k€	1 000 k€	600 k€
Total	9 345 k€	3 480 k€	3 945 k€	1 920 k€
<u>Financements</u>				
Subventions	1045 k€	450 k€	400 k€	195 k€
Cession	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
FCTVA	1 500 k€	520 k€	600 k€	380 k€
Autofinancement	3 800 k€	2 010 k€	1 445 k€	345 k€
Emprunts	3 000 k€	500 k€	1 500 k€	1 000 k€
Total Financements	9 345 k€	3 480 k€	3 945 k€	1 920 k€

S'agissant des coûts de fonctionnement,

Les travaux entrepris à l'école Cézanne et au restaurant scolaire réduiront significativement les coûts de fonctionnement, notamment énergétiques.

Les frais occasionnés par la gendarmerie seront amortis par le paiement d'un loyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du PPI telle que présentée, actualisée (PPI 2024-2026)

e. 029/2024 Bilan annuel et actualisation des AP/CP (Daniel POMERET)

Vu l'article L.2311-3 du CGCT, l'Autorisation de Programme (AP) est une enveloppe financière pluriannuelle globale, relative à une opération d'équipement.

Elle est votée par l'Assemblée délibérante et son montant constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivant par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Chaque année, il est nécessaire de réaliser un bilan des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) en cours et effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies par les différentes autorisations.

Pour rappel, lors du Conseil municipal du 27 mars 2023 avait été présenté le bilan annuel et les modifications des autorisations de programme en cours qui sera mis à jour lors de ce présent conseil.

Daniel POMERET présentera donc la situation actuelle de chaque autorisation de programme, en sollicitant parfois des ajustements d'autorisation, et en redéployant les crédits de paiement annuels nécessaires pour 2024.

AP/CP n°2019/01 Opération 631 Construction d'une salle des fêtes

Vu la délibération 166/2019 du 09/12/2019 relative à la création de l'AP/CP 2019/01 opération 631,

Vu la délibération 164/2019 du 09/12/2019 relative aux autorisations de programmes,

Vu la délibération n°28/2020 du 17/02/2020 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n°34/2021 du 22/03/2021 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n° 30/2022 du 28/03/2022 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n° 37/2023 du 27 mars 2023 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Monsieur le Maire explique que cette autorisation de programme doit faire l'objet :

- d'une augmentation de 200 000 € soit une autorisation de programme portée à 4 200 000 €,

- D'une adaptation des crédits de paiement restant à porter sur l'exercice 2024.

- D'une modification de la répartition des crédits de paiement prévisionnels. La somme de 293 581 € sera inscrite au BP 2024

Montant AP	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024
2019/01 Opération 631						
4 200 000€	0€	116 307€	199 731€	1 418 082€	2 172 299 €	293 581€

AP/CP n° 2019/02 – OP n°632 : Salle des mariages – local de police municipale :

Vu la délibération 164/2019 du 09/12/2019 relative à la création de l'AP/CP 2019/02 opération 632,

Vu la délibération n°28/2020 du 17/02/2020 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n°128/2020 du 26/10/2020 relative à la décision modificative n°2 au budget primitif,

Vu la délibération n°34/2021 du 22/03/2021 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n° 30/2022 du 28/03/2022 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n° 37/2023 du 27 mars 2023 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Monsieur le Maire explique que cette opération doit être clôturée, les travaux étant terminés et toutes les dépenses afférentes à cette opération étant mandatées.

AP/CP n°2022/01 Opération 637 Extension Ecole Cézanne

Vu la délibération n° 30/2022 du 28/03/2022 relative à la création de l'AP/CP 2022/01 opération 637,

Vu la délibération n° 37/2023 du 27 mars 2023 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n°80/2023 du 05 juin 2023 de régularisation de l'AP 2022/01,

Monsieur le Maire explique que cette autorisation de programme doit faire l'objet :

- D'une modification de la répartition des crédits de paiement prévisionnels.

Montant AP	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2022/01 Opération 637					
5 000 000€	16 904€	138 236€	1 780 000€	1 845 000€	1 219 860 €

AP/CP n°2023/01 Opération 639 Restaurant scolaire Cézanne

Vu la délibération n° 37/2023 relative à la création de l'AP/CP 2023/01 opération 639,

Monsieur le Maire explique que cette autorisation de programme doit faire l'objet :

- D'une modification de la répartition des crédits de paiement prévisionnels.

Montant AP	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
2023/01 Opération 639			
3 000 000€	905 520€	1 094 480€	1 000 000€

AP/CP n°2024/01 Opération 640 Extension Gendarmerie

Monsieur le Maire explique qu'il convient de créer une autorisation de programme pour l'extension de la gendarmerie, pour un montant de 1 800 000€

Montant AP 2024/01 Opération 640	CP 2024	CP 2025	CP 2026
1 800 000€	200 000€	1 000 000€	600 000€

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bilan annuel et l'actualisation des AP/CP, et dit que les crédits de paiements 2024 seront inscrits au budget.

f. 030/2024 Vote des taux 2024 (Daniel POMERET)

Il est rappelé que depuis le 01 janvier 2023, les communes ont retrouvé leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou locaux vacants. Les taux de fiscalité directe locale de la commune n'ont pas été augmentés depuis 1996, il est proposé de les maintenir :

Taxe Foncière Bâti	28.96 %
Taxe Foncière Non Bâti	39.40 %
Taxe Habitation sur résidences secondaires	13.73 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des taux de fiscalité directe locale 2024

g. 031/2024 Subventions attribuées aux associations pour l'année 2024

Préalable :

La loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, ainsi que l'article 432-12 du code pénal, invitent à la vigilance concernant la « prévention des conflits d'intérêts ». Chaque élu a été sollicité pour indiquer s'ils estiment se trouver en situation de conflit d'intérêt en raison d'un lien ou une affiliation, de nature personnelle, professionnelle ou élective, qui pourrait exercer une influence réelle, potentielle ou apparente sur leur jugement ou leurs actions concernant les subventions allouées aux associations. Dans ce cas, ces élus seront mis en dépôt :

- BLAISE Liliane, pour le comité de jumelages
- CHIERICI Ludivine, pour la Fanfare Jeunesse Ansoise
- LAFOND Jean-Luc, pour le comité de jumelages et le souvenir français
- PAQUET Marie-Claire, pour ACP
- POMERET Daniel, pour le comité de jumelages et le souvenir français
- RANSEAU Carine, pour le comité de jumelages
- ROSIER Claire, pour Les Lyonnaises de Tatoonne (tigresses bleues)
- SCHARFF Emmanuelle, pour le comité de jumelages

- TROUSSIEUX Sandrine, pour la Gym volcanique et le comité de jumelages

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions aux associations suivantes, et dit que les crédits sont prévus au budget 2024 :

B8 - SUBVENTIONS VERSEES					
Article	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
657362	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	CCAS DE ANSE	ETABLISSEMENT DE DROITS PUBLIC	35 000,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	2CEA	ASSOCIATION	500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	AAPPMA SOCIETE DE PECHE	ASSOCIATION	400,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ACP Arts Civilisations Patrimoine	ASSOCIATION	760,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ADMIR AIDES MENAGERES & FAMILLES	ASSOCIATION	8 600,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	AGIVR	ASSOCIATION	400,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	AL ESCALADE	ASSOCIATION	15 000,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ANIMATION MICHEL LAMY (ALAMR)	ASSOCIATION	800,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ANSE BALADANT	ASSOCIATION	300,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	APEL SAINT FRANCOIS	ASSOCIATION	500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Fonctionnement ARBRE	ASSOCIATION	500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION DEPORTES D'AUSCHWITZ	ASSOCIATION	5 600,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	ASSOCIATION	1 500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	CAP ANSE	ASSOCIATION	1 700,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	CHANTALOISIR	ASSOCIATION	500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	CHEMIN DE FER TOURISTIQUE DE ANSE	ASSOCIATION	500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	CHEMIN DE FER TOURISTIQUE DE ANSE	ASSOCIATION	1 400,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	CLASSE EN 5	ASSOCIATION	2 500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	CLUB DE L'AMITIE	ASSOCIATION	1 700,00
65748	BP 2024	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	CLUB DE L'AMITIE	ASSOCIATION	1 300,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COMITE ACTION SOCIALE (CAS)	ASSOCIATION	500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COMITE DE JUMELAGES	ASSOCIATION	2 500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COMPAGNIE DES ARCHERS ANSOIS	ASSOCIATION	700,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	CONJOINTS SURVIVANTS	ASSOCIATION	200,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	DDEN	ETAT	250,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ECOBEAUVAL	ASSOCIATION	300,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	EMA	ASSOCIATION	7 700,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	FANFARE JA	ASSOCIATION	4 000,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	FOOTING RUNNING ANSE	ASSOCIATION	300,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	GERONTOLOGIE	ASSOCIATION	500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	GOAL FC	ASSOCIATION	10 000,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	GRISEMOTTES	ASSOCIATION	500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	GYM VOLCANIQUE	ASSOCIATION	300,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	HALTEROPHILIE	ASSOCIATION	300,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	JA - GYM	ASSOCIATION	1 500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	JA - GYM SENIOR	ASSOCIATION	300,00

65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	JARDINS FAMILIAUX DE LA GRANGE DU BIEF	ASSOCIATION	500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	JARDINS FAMILIAUX	ASSOCIATION	500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	JSP (jeunes sapeurs pompiers) Aquazergues	ASSOCIATION	500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	MODELISME ANSOIS	ASSOCIATION	500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	OMS OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	ASSOCIATION	2 000,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	REBONDIR AVEC	ASSOCIATION	300,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	RHONE STAND UP	ASSOCIATION	300,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	PADDLE CLUB	ASSOCIATION	300,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SOUVENIR FRANCAIS	ASSOCIATION	300,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	TENNIS DE TABLE	ASSOCIATION	300,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Théâtre en soi	ASSOCIATION	500,00
65748	BP 2024	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Les Tigresses Bleues	ASSOCIATION	500,00

Le Maire remercie l'assemblée délibérante pour l'attribution de ces subventions qui contribuent à la vie ansoise.

h. 032/2024 Fiscalisation de la participation au SYDER 2024 (Daniel POMERET)

Le SYDER a demandé à la commune de ANSE, comme chaque année, si elle souhaite budgétiser ou fiscaliser sa participation aux charges du SYDER 2024.

La participation définitive aux charges du SYDER pour 2024 s'élève à 251 673.49€ contre 268 803.72€ en 2023. Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose la fiscalisation.

Il est expliqué que cette fiscalisation s'appliquait jusqu'à présent à la fois sur les Taxes d'Habitation et sur les Taxes Foncières, et que désormais, à la suite de la suppression de la taxe d'habitation, elle s'applique sur les Taxes Foncières

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de la fiscalisation pour recouvrir les charges dues au SYDER au titre de l'année 2024.

i. 033/2024 Instauration de la fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2024 (Daniel POMERET)

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

j. 034/2024 Approbation du budget primitif 2024 et information sur les ratios du budget primitif 2024 (Daniel POMERET)

Le projet de budget primitif est présenté à l'assemblée délibérante, équilibré en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement : 8 879 660.04€
- En investissement : 6 225 240.07€

Les éléments de la note brève et synthétique de présentation du budget transmis aux conseillers municipaux sont repris pour présenter le budget 2024.

Les ratios budgétaires de ce budget primitif 2024 sont présentées à l'assemblée délibérante.

dépenses réelles de fonctionnement/population	830,93 €	€/hab
recettes réelles de fonctionnement/population	1 093,03 €	€/hab
recettes fiscales/population	633,19 €	€/hab
dotation globale de fonctionnement/population	87,03 €	€/hab
dépenses d'équipement/population	662,29 €	€/hab
encours de la dette au 31/12/2023/population	882,70 €	€/hab

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 et prend acte de la présentation des ratios de ce BP.

k. 035/2024 Modification du tarif des garderies périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2024 (Nathalie HERAUD)

Lors de la séance du conseil municipal du 30 octobre 2023, le bilan financier du service de garderies périscolaires a été présenté au conseil municipal. Ce bilan faisant apparaître un déficit, il est proposé à l'assemblée délibérante une augmentation du tarif des garderies périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'augmentation du tarif des garderies périscolaires à 1.90€ la séance, à compter de la rentrée scolaire 2024 et dit que le règlement intérieur sera mis à jour en conséquence.

D- ADMINISTRATION – RESSOURCES HUMAINES

a. 036/2024 Correctif d'erreur matérielle délibération 175/2023 « modification du tableau des effectifs » (*Daniel POMERET*)

Lors de la séance du 04 décembre 2023, le conseil municipal a procédé à la création de postes suite à avancement de grade. Une erreur matérielle est apparue dans la délibération adoptée :

En effet, cinq postes d'adjoint techniques principaux ont été créés au grade de 2^{ème} classe en lieu et place de 1^{ère} classe ;

Deux de ces postes ont été créés avec effet au 01/01/2024 en lieu et place du 01/02/2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces correctifs d'erreur matérielle à apporter à la délibération 175/2023 « modification du tableau des effectifs » et dit que les crédits sont prévus au budget.

b. 037/2024 Remboursement de frais de déplacement d'un intervenant extérieur (cimetière) (*Pascale ANTHOINE*)

Mr DELASPRES, formateur spécialisé dans la gestion funéraire, a proposé ses services afin d'animer une réunion pour mettre en place la procédure de reprise des concessions en état d'abandon. Son intervention est proposée à titre gracieux, seuls les frais de kilométrages (aller-retour) et frais d'autoroute sont à dédommager.

La réunion s'est déroulée le mardi 05 mars. Monsieur DELASPRES nous a fourni les justificatifs nécessaires au remboursement à savoir : les frais kilométriques s'élevant à 123 € et les frais de péage pour un montant de 28.20 € soit un total de 151.20 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement des frais de déplacement de cet intervenant extérieur et dit que les crédits sont prévus au budget.

c. 038/2024 Création d'un groupe de travail (*Christophe DEBIZE*)

La commune est investie actuellement dans la gestion des salles communales (répartition aux associations, gestion des plannings...) ainsi que dans la vie de la commune. C'est en raison du développement de son action dans ce domaine que la commune a créé une direction Culturelle.

En raison de l'évolution de la vie culturelle à Anse, et afin de faciliter l'organisation de la fête de la musique, il est proposé au conseil municipal de créer un groupe de travail « Faites de la musique » destiné à organiser cette manifestation dans le cadre communal, en association les associations culturelles qui le souhaitent.

M. le Maire invite tous ceux qui veulent s'investir dans ce groupe de travail à le faire. A la différence d'une commission, un groupe de travail peut accueillir des non-élus. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Il propose qu'à minima les élus investis dans l'OCTA soient présents dans ce groupe de travail, qui à ce jour, travaille principalement sur la fête de

la musique, mais il appartiendra au groupe de travail de définir le contenu de cette manifestation et pourquoi pas de développer d'autres manifestations...

Se portent volontaires pour composer le groupe de travail : Liliane BLAISE, Carine RANSEAU, Ouda MECHAIN, Ludivine CHIERICI, Christophe DEBIZE, Emmanuelle SCHARFF

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création du groupe de travail « Faites de la musique » avec les élus volontaires désignés ci-dessous, et la possibilité d'accueillir également des personnes non élues.

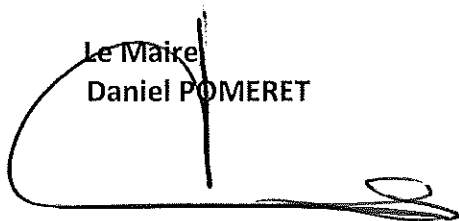
VI- DIVERS

- Dates à retenir

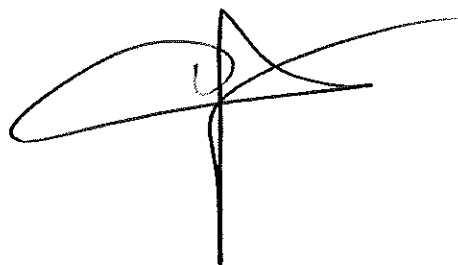
- 11 avril : AG Vigne des garçons
- 12 avril : carnaval sou des écoles ; chasse aux œufs de la voie 38 (reportée suite mauvais temps) et concert de la jeunesse ansoise.
- 14 avril : médaille de la ville remise à Robert Rausa
- 16 avril : AG extraordinaire OCTA
- 28 avril : cérémonie de la déportation
- 02 mai : réception collégiens allemands
- 04 mai : remise des carte électeurs (10h) ; vernissage Pays d'Art et d'Histoire (11h)
- 06 mai : inauguration IRVE Salle des Colonnes (SYDER)
- 08 mai : cérémonies de commémoration du 08 mai 1945
- 10-12 mai : festivités des 45 ans du jumelage
- **13 mai : conseil municipal**

Séance levée à 20h35

Le Maire
Daniel POMERET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Pomeret', written over the printed name.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc LAFOND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Luc Lafond', written over the printed name.